



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Fêtes de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 15 mars 2022 à 13 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Bettyna Belizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du caucus.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne préside la séance.

Sont absentes, mesdames les conseillères Louise Boudrias et Caroline Murray.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint-infrastructures urbaines et environnement, Yess Gacem, directeur général adjoint-services de proximité, Catherine Marchand, directrice module aménagement du territoire et développement économique, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Michel Déziel, directeur adjoint du Cabinet, Audrey Bureau, Daniel Feeny et Éric Pilote, attachés politiques du Cabinet, François Léveillé, directeur de cabinet du conseiller désigné, M^e Geneviève Leduc, greffière et M^e Camille Doucet-Côté, assistante-greffière, ainsi que Martin Beaulieu, Josée Bellemare, Jean Boileau, Linda Brouillette, Mathieu Bélanger, Émilie Chasles, Geneviève D'Amours, Denis Doucet, Yvan Moreau et Mario St-Pierre.

CAUP20220315-P1 CAUCUS PRÉPARATOIRE

Discussions sur les items inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal du 15 mars 2022.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

4.1 Projet numéro 127390 - PPCMOI - Construire une habitation multifamiliale de 51 logements - 19 à 21, rue du Patrimoine - District électoral d'Aylmer - Steven Boivin

Retrait de l'item 4.1 demandé par monsieur le conseiller Steven Boivin suivant des discussions avec le promoteur. Aucun vote n'a lieu sur la demande de retrait.

Suite à des discussions avec les associations de résidents du secteur, le promoteur souhaite apporter des modifications à son projet afin de prendre en compte les commentaires des citoyens.

4.2 Projet numéro 128367 - Avis de motion du projet de Règlement numéro 532-17-2022 modifiant le Règlement de zonage numéro 532-2020 dans le but d'autoriser les usages relatifs à un écocentre dans la zone Co-13-052

4.3 Projet numéro 128369 - Projet de Règlement numéro 532-17-2022 modifiant le Règlement de zonage numéro 532-2020 dans le but d'autoriser les usages relatifs à un écocentre dans la zone Co-13-052 - District électoral de Deschênes - Caroline Murray

Madame la conseillère Anik Des Marais souhaite obtenir plus de détails sur les processus mis en place afin d'évaluer les impacts à moyen et long terme de ce projet sur la circulation quant au chemin Vanier.

Monsieur Mathieu Bélanger mentionne que l'identification du terrain de l'Écocentre de l'Ouest a fait l'objet d'une démarche d'évaluation de plusieurs sites possibles. Suite aux analyses, la proposition du présent projet correspond à la zone optimale en ce qui a trait à son emplacement. Dans ce cadre, il n'y aucune étude de circulation qui a été effectuée, toutefois les heures d'utilisation du centre ne sont pas les mêmes que les déplacements pendulaires qui provoquent une congestion aux heures de pointe. Des analyses sont en cours au niveau du chemin Vanier, notamment en ce qui a trait à ce qui est prévu comme investissements dans ce secteur, les résultats de ces analyses pourront être présentés aux membres du conseil éventuellement.

À titre de présidente de la Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité, madame la conseillère Olive Kamanyana souhaiterait obtenir une copie des résultats de ces analyses une fois que ces derniers seront disponibles.

14.2 Projet numéro 128105 - Autorisation de barrages routiers - Levée de fonds – Le 2 avril, le 14 mai et le 4 juin 2022

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc, appuyé par monsieur le conseiller Steven Boivin, demande d'amender la résolution afin de modifier l'intersection « Avenues de Buckingham et Lépine » pour l'intersection « Rue McLaren Est et avenue Lépine » quant aux événements des 2 avril 2022 et 14 mai 2022.

Cette demande d'amendement est en conformité avec les discussions intervenues entre monsieur le conseiller Edmond Leclerc et la directrice du centre de service.

27.1 Projet numéro 128516 --> CE - Création d'un Comité choc en logement

Madame la mairesse France Bélisle demande que cette résolution soit adoptée de façon unanime. Elle fait un état de la situation en matière de logements abordables à la Ville de Gatineau et mentionne que la résolution présentée aux membres du conseil a été modifiée depuis son dépôt et que cette nouvelle version intègre certaines propositions de monsieur le conseiller Louis Sabourin suivant son avis de proposition du 15 février dernier.

Cette nouvelle version de la résolution est proposée par madame la mairesse France Bélisle et appuyée par monsieur le conseiller Louis Sabourin. Aucun vote n'est demandé pour cet amendement.

Suivant cette modification, l'avis de proposition de monsieur le conseiller Louis Sabourin, présenté à l'item 28.4, est retiré en raison de l'intégration des propositions à même la présente résolution.

Madame la conseillère Anik Des Marais mentionne l'urgence pour le logement et qu'il est impératif d'agir rapidement. Comme membre de la CDTH, elle indique que la réflexion sur l'habitation continue de faire partie des travaux de la commission. Cette commission travaillera de concert avec le Comité choc.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne indique que le comité mis en place sera pour assurer l'aspect opérationnel et relèvera du comité exécutif. Quant à la CDTH, cette commission a un rôle de « réflexion » de façon générale sur l'habitation.

Madame la mairesse France Bélisle ajoute qu'une rencontre aura lieu prochainement avec tous les partenaires dans le domaine du logement et de l'habitation.

Monsieur le conseiller Mike Duggan soulève quelques enjeux techniques (ex. : anciennes infrastructures, processus d'appels d'offres, etc.) auxquels devra faire face le Comité choc. Il fait part de ses attentes quant à la capacité de ce comité de cheminer efficacement. En outre, il demande de quelle façon les conseillers pourront adresser leurs enjeux à ce comité.

Monsieur Champagne ajoute que le manque de logements abordables justifie la présence de la Direction générale sur le Comité choc afin d'assurer la réalisation de certaines étapes essentielles pour que les projets puissent voir le jour.

Monsieur le conseiller Louis Sabourin fait un retour sur son avis de proposition du 15 février 2022. Il indique que certaines interrogations restent sans réponse puisque le nouveau programme provincial ainsi que le cadre normatif proposés par la SHQ ne sont pas encore définis. Il ajoute que le libellé de la nouvelle résolution lui convient et mentionne qu'il sera toujours un allié pour collaborer avec le Comité choc en logement.

Il fait part que des distinctions qui existent entre le logement social, le logement abordable et le logement communautaire.

Monsieur le conseiller Steve Moran rappelle que la crise du logement n'affecte pas tout le monde de la même façon. Il est d'avis que la Ville de Gatineau a une obligation de résultats afin de répondre aux besoins en logements.

Madame la conseillère Olive Kamanyana mentionne que le Comité choc, pour être efficace, doit se doter d'indicateurs de performance. Ils permettront de s'assurer de l'efficacité et de l'avancement des travaux du comité et ainsi atteindre les résultats opérationnels escomptés.

Monsieur Moran demande quelle sera la nature de ce comité à long terme étant donné que la crise du logement est un des mandats prioritaires du conseil municipal. Il souligne ce que comité, s'il devient permanent, devra éventuellement relever du conseil municipal et non du comité exécutif.

Madame la mairesse France Bélisle ajoute que, pour l'instant, ce comité est formé dans un esprit de comité ad hoc. En raison de l'enjeu, le comité souhaite se donner la souplesse de s'ajuster en cours de route.

28.1 Projet numéro 127948 - PIIA - Modification des résolutions numéros CM-2018-411 et CM 2019-32, construction de la phase 1 du projet de développement résidentiel La Croisée– Lot 3 114 044 - District électoral de Deschênes - Caroline Murray

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon indique que les citoyens de l'ouest sont inquiets de la croissance exponentielle dans ce secteur et que les infrastructures ne sont pas au rendez-vous. Il souhaite inscrire sa dissidence quant à cet item.

Madame la conseillère Anik Des Marais se dit en faveur de ce projet malgré le fait que c'est une décision difficile à prendre. Avec cet item, on souhaite augmenter la densité en conformité avec le nouveau plan de concordance applicable à la phase I.

Elle souligne être inquiète quant aux infrastructures routières et de transports en commun qui ne suivraient pas le développement actuel du secteur. Elle pose quelques questions sur le nombre d'unités prévues dans la présente phase ainsi que sur la présence d'un parc qui pourra desservir ces nouvelles unités.

Monsieur Mathieu Bélanger indique que la densité minimale de ce secteur est de 30 logements par hectare et, dans son ensemble, le projet de la Croisée devra respecter cette densité minimale.

La proposition initiale du promoteur prévoit l'aménagement d'un parc, toutefois, suivant des discussions avec le service des loisirs, la superficie et la localisation optimales du parc devront être discutées dans le cadre du PIIA de projet d'envergure. Par ailleurs, monsieur Mathieu Bélanger confirme la compréhension du promoteur d'avoir des parcs et des espaces publics dans ce secteur.

Quant à la question des commerces de proximité, monsieur Bélanger doit faire certaines vérifications et reviendra aux membres du conseil avec les compléments d'information.

28.3 Projet numéro 128483 - Demande au gouvernement du Québec de préserver et de désigner le caractère patrimonial du site des Rapides Deschênes - Avis de proposition déposé par madame la conseillère Caroline Murray au conseil municipal du 31 janvier 2022

Madame la mairesse France Bélisle fait part de la recommandation du comité exécutif quant à l'avis de proposition. Elle mentionne que le comité exécutif a recommandé de ne pas se retourner vers le ministère, mais de désigner ce site comme historique. En obtenant une citation par le gouvernement du Québec, cela ajouterait d'importantes obligations en matière de sécurité à la Ville. La structure actuelle s'effrite et présente des dangers pour la sécurité des gens. Elle ajoute que ce qui est proposé est d'en faire un lieu historique et aller de l'avant avec un plan directeur spécifique à cette zone qui permettrait de mettre en lumière ce lieu historique et de mettre en valeur les berges de la rivière des Outaouais.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron fait part de ses inquiétudes quant à la protection des lieux puisque le MTQ envisage de démanteler le barrage. Elle indique que la loi ne prévoit aucune obligation afin d'assurer la pérennité de cette structure et souhaite que la désignation symbolique soit suffisante à protéger ce lieu historique. Elle soulève la possibilité de procéder avec les deux démarches en parallèle.

Madame la mairesse France Bélisle ajoute que la proposition du comité exécutif permettrait au MTQ d'intervenir et de démanteler la structure. Le conseil peut s'assurer de la mise en valeur du site par la Ville. La responsabilité de cette infrastructure reviendrait à la Ville si une demande de préserver et de désigner le caractère patrimonial du site des rapides Deschênes était déposée au gouvernement du Québec. Ce sont des coûts importants qui pourraient être impliqués.

Monsieur le conseiller Steve Moran explique que ce dossier est de nature très technique. La Ville doit se demander ce qu'elle souhaite faire avec cette structure. Il croit que la Ville devrait s'impliquer plus dans la protection de ce patrimoine.

Madame Bélisle ajoute que le MTQ, lorsqu'il interviendra pour démanteler la structure, s'engage à préserver une partie de cette dernière afin de l'intégrer dans un plan directeur.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne conclut que la recommandation du comité exécutif est de reconnaître le site comme historique et qu'il reconnaît qu'il y a des risques importants pour le personnel de la Ville lorsqu'une intervention est nécessaire.

Il est d'avis que le geste posé par la Ville est clair, elle vient assurer la sécurité du site et reconnaître sa valeur historique. De plus, en procédant de cette façon, la responsabilité quant à la sécurité demeure au MTQ.

Un amendement à l'avis d'appréciation du comité exécutif est proposé par madame la conseillère Anik Des Marais et appuyé par monsieur le conseiller Steve Moran, afin de supprimer, à la première puce, les mots « et de ne pas transmettre à la ministre de la Culture et des Communications une demande visant la désignation de paysage culturel patrimonial pour ce dernier » afin que la recommandation se lise comme suit :

- D'entreprendre une démarche d'attribution par le conseil municipal d'un statut de lieu historique pour le site des Rapides-Deschênes et du barrage de la centrale Deschênes.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne procède avec le vote :

POUR	CONTRE	ABSENTES
M ^{me} Bettyna Bélizaire	M. Steven Boivin	M ^{me} Louise Boudrias
M ^{me} Anik Des Marais	M. Gilles Chagnon	M ^{me} Caroline Murray
M. Steve Moran	M. Jocelyn Blondin	
M ^{me} Isabelle N. Miron	M. Mike Duggan	
M. Louis Sabourin	M ^{me} Olive Kamanyana	
M ^{me} Tiffany-Lee Norris Parent	M. Denis Girouard	
M ^{me} Alicia Lacasse-Brunet	M. Jean Lessard	
	M. Mario Aubé	
	M. Edmond Leclerc	
	M. Daniel Champagne	
	M ^{me} France Bélisle	

Monsieur le conseiller Daniel Champagne déclare la proposition d'amendement rejetée.

Madame la conseillère Anik Des marais, appuyée par madame la mairesse France Bélisle propose d'ajouter, à la deuxième puce, les mots « le patrimoine » après les mots « la culture » ainsi que d'ajouter, *in fine*, les mots « en consultation avec les peuples autochtones » afin que la recommandation se lise comme suit :

- De préparer un plan directeur spécifiquement pour ce site afin d'y mettre en valeur la culture, le patrimoine, la nature et le plein air de ce secteur en consultation avec les peuples autochtones.

Aucun vote n'est demandé, monsieur le conseiller Daniel Champagne déclare l'amendement adopté à l'unanimité.

28.5 Projet numéro 128489 - Demande de modification pour la configuration du boulevard Saint-Joseph entre le boulevard Alexandre-Taché et la rue Saint-Jean-Bosco dans les travaux prévus sur le réaménagement du boulevard Saint-Joseph - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jocelyn Blondin au conseil municipal du 15 février 2022

Monsieur le conseiller Daniel Champagne mentionne que le comité exécutif a entendu les préoccupations de monsieur le conseiller Jocelyn Blondin. Le comité recommande de poursuivre la planification du tronçon sur la base du concept d'aménagement accepté en mai 2018, soit de conserver le trottoir du côté est et de maintenir l'interdiction de stationnement sur rue entre le boulevard Alexandre-Taché et la rue Saint-Jean-Bosco.

Le comité exécutif ajoute qu'en raison de la présence de bon nombre de commerces sur cette section du boulevard Saint-Joseph, il recommande à l'administration d'assurer une vigie de l'impact de l'interdiction du stationnement sur les résidents et les commerçants du secteur.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin présente une brève explication du contexte de ce dossier et des raisons de sa demande de proposition. Lors de la présentation, en 2018, de l'aménagement du trottoir du côté est, les commerçants ont fait part de leur fin de non-recevoir quant à cette proposition. Il demande l'appui de ses collègues afin de ne pas construire de trottoir sur le côté est du boulevard Saint-Joseph, entre les rues Roger et Bienville.

Monsieur le conseiller Steve Moran se rallie à la position de la consultation effectuée en 2018 afin que le boulevard Saint-Joseph, jusqu'au boulevard Saint-Raymond devienne un lien de transport actif.

Fin du caucus préparatoire public à 15 h 40.